

ISO 31022:2020
NBN ISO 31022:2021

 **NBN**



**Management du risque — Lignes directrices relatives au
management du risque juridique (ISO 31022:2020)**

Valable à partir de 08-05-2021

ICS: 03.100.01

**NORME
INTERNATIONALE**

**ISO
31022**

Première édition
2020-05

**Management du risque — Lignes
directrices relatives au management
du risque juridique**

Risk management — Guidelines for the management of legal risk



Numéro de référence
ISO 31022:2020(F)

© ISO 2020

ISO 31022:2020(F)**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes	2
5 Processus de management du risque juridique	4
5.1 Généralités.....	4
5.2 Établissement du contexte à considérer et des critères.....	5
5.2.1 Généralités.....	5
5.2.2 Contexte externe du risque juridique.....	5
5.2.3 Contexte interne du risque juridique.....	6
5.2.4 Définition des critères du risque juridique.....	7
5.3 Appréciation du risque juridique.....	8
5.3.1 Généralités.....	8
5.3.2 Identification du risque juridique.....	8
5.3.3 Analyse du risque juridique.....	11
5.3.4 Évaluation du risque juridique.....	12
5.4 Traitement du risque juridique.....	12
5.4.1 Généralités.....	12
5.4.2 Choix des options pour le traitement du risque juridique.....	12
5.4.3 Évaluation des pratiques actuelles pour le traitement du risque juridique.....	13
5.4.4 Élaboration et mise en œuvre du plan de traitement du risque.....	14
5.5 Mécanismes de communication (interne et externe), de consultation et d'élaboration de rapports pour le management du risque juridique.....	15
5.5.1 Généralités.....	15
5.5.2 Communication, consultation et apprentissage.....	15
5.5.3 Suivi et revue.....	16
5.5.4 Enregistrement et élaboration de rapports.....	16
6 Mise en œuvre du management du risque juridique	16
6.1 Généralités.....	16
6.2 Politique de management du risque juridique.....	17
6.3 Rôles et fonctions pour le management du risque juridique.....	17
6.4 Intégration du management du risque juridique.....	18
6.5 Affectation des ressources pour le management du risque juridique.....	18
6.6 Sensibilisation au risque juridique.....	18
Annexe A (informative) Exemple de méthode d'identification du risque juridique — Matrice d'identification du risque juridique (MIRJ)	19
Annexe B (informative) Exemple de registre des risques juridiques	21
Annexe C (informative) Exemple pour l'estimation de la vraisemblance des événements liés au risque juridique	23
Annexe D (informative) Exemple d'estimation des conséquences des événements liés au risque juridique	25
Annexe E (informative) Principales clauses à prendre en considération lors de l'examen des contrats	27
Bibliographie	34

ISO 31022:2020(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 262, *Management du risque*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les organismes évoluent dans un environnement complexe comportant divers risques juridiques. Non seulement les organismes sont tenus de respecter le droit en vigueur dans tous les pays où ils exercent leurs activités, mais les exigences juridiques et réglementaires peuvent varier d'un pays à l'autre, ce qui renforce la nécessité, pour ces organismes, de comprendre et de faire confiance à leurs processus. Les organismes doivent suivre le rythme de l'évolution de l'environnement juridique et réglementaire, et revoir leurs besoins au fur et à mesure que de nouvelles activités et opérations se développent. Les organismes font face à une incertitude considérable lorsqu'ils prennent des décisions et des mesures qui peuvent avoir des conséquences juridiques importantes. Le management du risque juridique aide les organismes à protéger et à accroître la valeur.

Le présent document fournit des recommandations relatives aux activités qui aident les organismes à gérer le risque juridique de façon efficace et rentable afin de répondre aux attentes d'un large éventail de parties prenantes. En encourageant une meilleure compréhension du contexte juridique interne et externe, les organismes peuvent être en mesure de développer de nouvelles opportunités ou d'améliorer leur performance opérationnelle. Cependant, le fait de ne pas répondre aux exigences et aux attentes des parties prenantes peut avoir des conséquences négatives considérables et immédiates qui pourraient affecter la performance et la réputation d'un organisme, et entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre de la direction.

L'ISO 31000 fournit un cadre générique pour le management de tous les types de risques, y compris le risque juridique. Le présent document est aligné sur l'ISO 31000 et fournit des lignes directrices plus spécifiques applicables au management du risque juridique. Le présent document a pour but de permettre une meilleure compréhension du management du risque juridique auquel est confronté un organisme qui applique les principes de l'ISO 31000. Ces lignes directrices visent à aider les organismes et la direction à:

- atteindre les résultats et les objectifs stratégiques de l'organisme;
- encourager une approche plus systématique et cohérente du management du risque juridique, et identifier et analyser un large éventail de questions, de sorte que les risques juridiques soient traités de façon proactive avec les ressources appropriées et pris en charge par la direction et par le bon niveau d'expertise;
- mieux comprendre et évaluer l'étendue et les conséquences des problèmes et risques juridiques et exercer le devoir de vigilance approprié;
- identifier, analyser et évaluer les risques juridiques, et fournir un moyen systématique de prendre des décisions éclairées;
- améliorer et encourager l'identification d'opportunités d'amélioration continue.

Il convient de noter que le risque juridique dans le présent document est défini de façon générale et ne se limite pas, par exemple, au risque lié aux questions de conformité ou aux questions contractuelles. Il inclut ces questions, mais le risque juridique est délibérément défini de manière à inclure également les risques provenant de tiers ou à leur encontre alors qu'il n'existe pas nécessairement de relation contractuelle avec ces tiers, mais lorsqu'il peut y avoir une possibilité de litige ou d'autre action relevant des obligations contractuelles des tiers avec leurs parties prenantes.

Le présent document:

- fournit des recommandations relatives au management du risque juridique de manière à s'aligner sur les activités de mise en conformité et fournit l'assurance nécessaire pour respecter les obligations et les objectifs de l'organisme;
- peut être utilisé par les organismes de tous types et de toutes tailles afin d'offrir une approche plus structurée et cohérente du management du risque juridique pour le bénéfice de l'organisme et de ses parties prenantes dans tous les processus;

ISO 31022:2020(F)

- propose une approche de management intégrée pour l'identification, l'anticipation et le management du risque juridique;
- appuie et complète les approches existantes en les enrichissant grâce à l'apport de meilleures informations et perspectives sur les problèmes potentiels auxquels l'organisme pourrait être confronté;
- appuie tout processus de mise en conformité que les organismes pourraient avoir mis en place, tel qu'un système de mise en conformité ou autre système de management;
- soutient la fonction de conformité en identifiant de façon plus générale les droits et obligations juridiques et contractuels de l'organisme.

Il est attendu qu'en utilisant le présent document, les organismes puissent bénéficier de meilleurs résultats commerciaux et opérationnels tels qu'une meilleure réputation, une fidélisation accrue du personnel, des relations optimisées avec leurs parties prenantes et de plus grandes synergies entre leurs ressources et leurs capacités.

Bien que le présent document soit destiné à être utilisé dans le cadre de l'ISO 31000, il convient de noter que le cadre de l'ISO 31000 peut également être utilisé soit de façon autonome soit avec d'autres systèmes de management.

Le présent document n'est pas destiné à:

- se substituer aux propriétaires de risques à la recherche de conseils juridiques auprès d'experts (externes ou internes);
- s'appliquer au processus législatif ni au lobbying en faveur de nouvelles lois ou de la modification du droit existant.

Il convient que toute référence aux mots «inclure», «comprendre», «incluant» et «comprenant» dans le présent document soit interprétée au sens de «y compris, sans limitation».

Management du risque — Lignes directrices relatives au management du risque juridique

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des lignes directrices pour la gestion des défis spécifiques liés au risque juridique auxquels sont confrontés les organismes, à titre de document complémentaire à l'ISO 31000. L'application de ces lignes directrices peut être adaptée à n'importe quel organisme et à son contexte.

Le présent document fournit une approche générique du management du risque juridique et n'est pas propre à une industrie ou à un secteur.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 31000, *Management du risque — Lignes directrices*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 31000 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

risque

effet de l'incertitude sur les objectifs

Note 1 à l'article: Un effet est un écart par rapport à un attendu. Il peut être positif, négatif ou les deux à la fois, et traiter, créer ou entraîner des opportunités et des menaces.

Note 2 à l'article: Les objectifs peuvent avoir différents aspects, être de catégories différentes, et peuvent concerner différents niveaux.

[SOURCE: ISO 31000:2018, 3.1, modifiée — La Note 3 à l'article a été supprimée.]

3.2

risque juridique

risque (3.1) en lien avec des questions juridiques, réglementaires et contractuelles, ou avec des droits et obligations non contractuels

Note 1 à l'article: Les questions juridiques peuvent avoir leur origine dans des décisions politiques, le *droit* (3.3) national ou international, y compris le droit législatif, la jurisprudence, les actes administratifs, les ordonnances réglementaires, les codes, les jugements et sentences, les règles de procédure, les protocoles d'accord ou les contrats.